

fermant des articles de valeur ou qui paraissaient d'une importance spéciale, ces lettres étaient précédemment détruites ; mais, depuis le 1er septembre 1874, toutes celles venant de l'intérieur sont renvoyées à leurs auteurs, lorsque leur adresse est connue ou peut être trouvée.

Pendant les dix mois expirés le 30 juin 1875, le nombre des lettres de rebut ainsi renvoyées a été de 118,501. De ce nombre, les auteurs de 17,447 n'ont pu être trouvés, de sorte que le chiffre de celles remises du 1er septembre 1874 au 30 juin 1875 se trouve être 101,054.

Le port reçu par la poste sur ces lettres remises est de \$2,939.25. Les frais d'annonce des lettres non-réclamées pendant l'année fiscale s'élèvent à plus de \$7,500, et comme le département va maintenant s'éviter cette dépense, cette somme pourra être ajoutée à celle du port perçu sur les lettres remises comme diminution des frais occasionnés par la modification ci-dessus.

L'augmentation de personnel nécessitée par ce changement n'a pas excédé \$4,000 pour l'année ; ou, si d'un côté l'on peut justement se flatter d'être parvenu à perfectionner notablement le service des lettres au rebut, de l'autre, il y a une grande satisfaction à pouvoir dire que ce perfectionnement a été effectué, non-seulement sans augmenter la dépense, mais en la réduisant de beaucoup, comparativement à celle qu'entraînait l'ancien système.